

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1461

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 67

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réindexer le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sur l'inflation, comme cela est normalement prévu par la loi.

A titre de propos liminaire, si toute augmentation de cette allocation est accueillie positivement sur nos bancs, rien ne sert de se gargariser outre mesure. En augmentant l'AAH de 40 euros et en portant ainsi son montant à 900 euros mensuels, vous maintenez artificiellement plus d'un million de nos concitoyens sous le seuil de pauvreté qui s'élève aujourd'hui à 1 041 euros pour une personne seule.

Alors que le taux de pauvreté de la population a augmenté de 0,6 point et que les inégalités de niveau de vie connaissent leur plus forte hausse depuis 2010, vous baissez dans cet article en catimini le montant de l'AAH en termes réels.

Ainsi, la perte moyenne pour les bénéficiaires de l'AAH sera de 8 euros du fait de cet article.

Bref, ce que vous leur donnez d'une main, vous le reprenez de l'autre.

Ils ne sont pas dupes et nous non plus. C'est pour cela que nous demandons la suppression de l'alinéa 3 de l'article 67.